

Incohérence de la loi bioéthique adoptée à l'Assemblée nationale

Article rédigé par *Philippe de Saint-Germain*, le 16 février 2011

L'association pour la Fondation de Service politique dénonce l'incohérence du projet de loi relatif à la bioéthique adoptée mardi 15 février 2011 hier en première lecture à l'Assemblée nationale avec nos principes juridiques fondateurs.

Tous les députés ont déclaré leur attachement au respect de la dignité de tout être humain, vite oublié au moment du vote :

Où est la dignité de l'être humain lorsque, tout en maintenant le principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, explique que les dérogations ne freineront pas cette recherche ?

Où est le respect de la dignité du nouveau-né avec le transfert *post mortem* d'un embryon chez une femme veuve, ce qui revient à donner délibérément naissance à un orphelin de père ?

Où est le respect de la dignité de l'enfant à qui on refuse de connaître ses origines au motif que la filiation sociale est plus importante que la filiation biologique ?

Où est la dignité des pères et mères qui s'engagent dans le mariage si l'assistance médicale à la procréation est ouverte aux pacsés et aux concubins de sexes différents sans justificatif d'un minimum de vie commune, alors que ces couples n'ont pas la stabilité des couples mariés, ce qui revient à faire de l'enfant un simple objet de désir ?

Où est le respect de la vie quand on continue de produire de multiples embryons pour l'AMP, afin de constituer des réserves de matériaux de recherche ?

Où est la dignité de l'enfant handicapé sur qui pèse le couperet de l'élimination avant sa naissance ?

Cependant, l'association pour la Fondation de Service politique salue la détermination d'un grand nombre de députés qui ont eu le courage de proposer une autre voie en laissant aux médecins une triple liberté :

- la liberté de proposer les tests de dépistage seulement lorsque les conditions médicales le nécessitent ,
- la liberté de transmettre une liste d'associations spécialisées dans l'entraide et le soutien aux couples à qui le médecin annonce une forte probabilité d'affection grave ;
- la liberté de conseiller le respect d'un délai de réflexion après une annonce douloureuse.

Ces dispositions ouvrent un autre regard sur les personnes fragiles, en particulier les personnes atteintes de trisomie 21, pour accompagner les familles et leur proposer le choix de l'accueil.

L'association pour la Fondation de Service politique souhaite que cette prise de conscience, bien timide, conduise à un changement radical du projet de loi lorsqu'il sera débattu au Sénat en juin, pour que la dignité proclamée ne soit pas une coquille vide.

En savoir plus :

Le [dossier](#) de la Fondation de Service politique sur la révision de la loi de bioéthique

Les [Notes bleues](#) bioéthique adressée aux parlementaires
